

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°03-2024-052

PUBLIÉ LE 19 AVRIL 2024

# Sommaire

## **03\_DDFIP\_Direction Départementale des Finances Publiques de l'Allier / Stratégie / Contrôle de Gestion / Qualité de Service**

03-2024-04-19-00001 - Décision n° 866/2024 de délégation générale de signature au Directeur adjoint, au responsable du Pôle Pilotage Ressources à la responsable du Pôle Gestion Fiscale, Foncière, Domaniale et Action Économique (2 pages)	Page 3
03-2024-04-19-00002 - Décision n° 867/2024 de délégations spéciales de signature pour les Missions et Divisions rattachées au Directeur départemental (2 pages)	Page 6
03-2024-04-19-00003 - Décision n° 868/2024 de délégations spéciales de signature pour les Missions rattachées au Directeur adjoint (1 page)	Page 9

03\_DDFIP\_Direction Départementale des  
Finances Publiques de l'Allier

03-2024-04-19-00001

Décision n° 866/2024  
de délégation générale de signature  
au Directeur adjoint,  
au responsable du Pôle Pilotage Ressources,  
à la responsable du Pôle Gestion Fiscale,  
Foncière, Domaniale et Action Économique



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
des Finances publiques**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER  
9 AVENUE VICTOR HUGO – BP 81609  
03016 MOULINS CEDEX

**Décision n° 866/2024  
de délégation générale de signature  
au Directeur adjoint,  
au responsable du Pôle Pilotage Ressources,  
à la responsable du Pôle Gestion Fiscale, Foncière, Domaniale et Action Économique**

L'Administrateur de l'Etat,

Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 11 février 2021 portant nomination de M. Sylvain EME, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale des Finances publiques de l'Allier ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 19 février 2021 fixant au 8 mars 2021 la date d'installation de M. Sylvain EME dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

**Décide :**

**Article 1er** - Délégation de signature est donnée à :

**M. Jean-François GROUILLET**, Administrateur de l'Etat, Directeur adjoint et Correspondant Départemental de la Politique Immobilière de l'État (CDPIE),

**M. Alain HINOT**, Administrateur des Finances publiques adjoint, Responsable du Pôle Pilotage – Ressources,

**Mme Fabienne PANTOUSTIER**, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable du Pôle Gestion Fiscale, Foncière, Domaniale, et Action Economique,

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

**Article 2** – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

**Article 3** – La présente décision annule la décision n°780/2024 du 28 mars 2024 et prend effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Moulins, le 19 avril 2024

L'Administrateur de l'État,  
Directeur Départemental des Finances Publiques,

Signé

Sylvain EME

03\_DDFIP\_Direction Départementale des  
Finances Publiques de l'Allier

03-2024-04-19-00002

Décision n° 867/2024 de délégations spéciales de  
signature  
pour les Missions et Divisions rattachées au  
Directeur départemental



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
des Finances publiques**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER  
9 AVENUE VICTOR HUGO – BP 81609  
03016 MOULINS CEDEX

**Décision n° 867/2024 de délégations spéciales de signature  
pour les Missions et Divisions rattachées au Directeur départemental**

L'Administrateur de l'État,

Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 11 février 2021 portant nomination de M. Sylvain EME, administrateur général des Finances publiques, en qualité de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale des Finances publiques de l'Allier ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 19 février 2021 fixant au 8 mars 2021 la date d'installation de M. Sylvain EME dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

**Décide :**

**Article 1er** - Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission ou de leur division, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

**1. Pour la Division Stratégie, Structures, Emplois, Contrôle de gestion**

**Mme Céline POTÉRON**, inspectrice divisionnaire des Finances publiques de classe normale, responsable de la division

**Mme Sandrine MÉNAGE**, inspectrice des Finances publiques

**2. Pour la Mission Départementale Risques – Audit (MDRA) - Régies**

**Mme Christelle DEYRIES**, inspectrice principale des Finances publiques, responsable par intérim de la mission

*Maîtrise des risques : Audit - Régies*

**M. Cyril CARPINO**, inspecteur des Finances publiques

*Contrôle interne – Cellule Qualité Comptable*

**Mme Stéphanie FRANCHE**, inspectrice des Finances publiques

### 3. Assistante de prévention

Mme Irina ODIE, contrôlease des Finances publiques

**Article 2** : La présente décision annule la décision n°784/2024 du 28 mars 2024 et prend effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Moulins, le 19 avril 2024

L'Administrateur de l'État,  
Directeur Départemental des Finances Publiques,

Signé

Sylvain EME

03\_DDFIP\_Direction Départementale des  
Finances Publiques de l'Allier

03-2024-04-19-00003

Décision n° 868/2024 de délégations spéciales de  
signature  
pour les Missions rattachées au Directeur adjoint



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
des Finances publiques**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER  
9 AVENUE VICTOR HUGO – BP 81609  
03016 MOULINS CEDEX

**Décision n° 868/2024 de délégations spéciales de signature  
pour les Missions rattachées au Directeur adjoint**

L'Administrateur de l'État,

Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 11 février 2021 portant nomination de M. Sylvain EME, administrateur général des Finances publiques, en qualité de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale des Finances publiques de l'Allier ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 19 février 2021 fixant au 8 mars 2021 la date d'installation de M. Sylvain EME dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

**Décide :**

**Article 1er** - Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

**Pour la Mission Relations Usagers / France Services**

**M. Mihoub BOULEBBINA**, inspecteur principal des Finances publiques, responsable de la mission

*Référente Départementale Relations Usagers (RDRU)*

**Mme Sandrine MÉNAGE**, inspectrice des Finances publiques

*Correspondant départemental des EFS (France Services)*

**M. Didier DE SEVERAC**, inspecteur des Finances publiques

**Article 2** : La présente décision annule la décision n°784/2024 du 28 mars 2024 et prend effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Moulins, le 19 avril 2024

L'Administrateur de l'État, Directeur Départemental des Finances Publiques  
Signé  
Sylvain EME